

12450/22 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 novembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 novembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement
(UE) 2017/1770 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au
Mali

E 17204

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**